

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL LABELLISÉ PLAN MERCREDI



2022- 2025

SOMMAIRE

I PRÉAMBULE

II PRÉSENTATION DE LA VILLE

- A. Généralités**
- B. Culture et événements à destination des familles**
- C. Organisation de la semaine scolaire**

III PÉRIMETRE ET PUBLIC CONCERNÉ

IV MOYENS HUMAINS

V MODALITÉS DE MISE EN PLACE

- A. les objectifs**
- B. Les actions menées par la commune sur le temps scolaire**
 - a. Les activités sportives
 - b. La médiathèque
 - c. Les classes de découverte
- C. Les temps périscolaires et extrascolaires**
 - a. Fonctionnement général
 - b. Les accueils (matin, soir)
 - c. La pause méridienne
 - d. Les vacances scolaires
- D. L'accueil du mercredi labellisé plan mercredi**

VII MODALITES D'ACCES AUX FAMILLES

- A) Inscriptions**
- B) Modalités d'information des familles**

VIII LES MODALITES D'EVALUATION

I PRÉAMBULE :

La Ville a décidé de renouveler **son projet éducatif territorial « labellisé plan mercredi »** pour une durée de trois ans.

Elle souhaite développer son objectif qualitatif en misant : d'une part sur l'offre globale en direction des enfants en partenariat avec les écoles et d'autre part sur la complémentarité et la cohérence de tous les temps éducatifs périscolaires et extrascolaires proposés, privilégiant ainsi l'intérêt des enfants tout en tenant compte des contraintes des familles.

Ce **PEDT labellisé** représente un vecteur et un outil majeur pour concevoir les accueils à caractère éducatif, organisés par la Ville, basé notamment sur la volonté d'agir avec une vision d'ensemble, en dégagant des priorités propices au développement de l'enfant.

Il formalise ainsi une démarche, permettant de proposer à chacun de nos enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Pour que tous les enfants accueillis puissent bénéficier d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, le **PEDT labellisé** doit permettre de proposer des activités conçues à la fois dans une logique de loisirs, de découverte et de pratiques, autour de thèmes culturel, artistique, environnemental, numérique, civique et sportif.

Les actions déclinées dans ce PEDT s'appuient sur le **personnel d'animation** permanent et temporaire, les **ATSEM**, les **éducateurs sportifs** de la Ville, les **agents du patrimoine** de la médiathèque et les **intervenants sportifs** des associations selon les disponibilités qu'ils pourront dégager au sein de leur propre section ; la mise en œuvre globale relève du service enfance de la Ville, décliné en deux pôles :

Le Pôle des affaires scolaires et périscolaires en charge des inscriptions, des Ecoles, des activités sur le temps scolaire et des séjours enfants /jeunes.

Le Pôle Enfance en charge des activités périscolaires et extrascolaires et des ATSEM.

Le PEDT de Villemomble s'inscrit dans le respect de la réglementation des accueils périscolaires et extrascolaires relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Ce PEDT prend la forme d'un engagement contractuel entre la Collectivité et les services de l'Etat, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le Directeur de la CAF.

II PRÉSENTATION DE LA VILLE :

A) GENERALITES :

Le territoire de la commune s'étend sur 404 hectares pour 30 000 habitants, ce qui aboutit à une forte densité de population.

L'habitat se composant pour moitié de pavillons, le reste se divisant entre l'habitat collectif privé et les logements sociaux.

Cette configuration apporte à Villemomble une réelle mixité sociale.

En outre, il faut souligner que la majeure partie de la population active travaille en dehors de la Ville, avec des trajets « domicile/travail » assez conséquents, d'où une réelle nécessité de miser sur une pratique éducative reposant sur un socle d'activités adaptées, cohérentes, au sein des structures d'accueil périscolaires et extrascolaires.

Par ailleurs, les quartiers des Marnaudes et de la Fosse aux bergers, à l'ouest de la commune, bénéficient d'un Contrat de Ville et d'un NPNRU avec la ville de Bondy. Le quartier de Bénoni est quant à lui, en veille.

B) CULTURE, SPORT ET EVENEMENTS A DESTINATION DES FAMILLES :

Culture et Sport

Les jeunes villemomblois ont accès à des activités culturelles, artistiques et sportives, via les infrastructures suivantes qui fonctionnent en dehors des horaires scolaires et selon le cas, en soirée, le mercredi, le samedi et les vacances scolaires :

- La **Médiathèque** Robert CALMÉJANE, équipée d'une section « Jeunesse » et « Images et Sons ».
- Le **Conservatoire municipal** Maurice RAVEL propose des cours de danse, de musique, d'éveil musical pour les plus jeunes.
Réal espace culturel doté d'un auditorium, il organise des concerts, des Masterclass et des conférences musicales ouverts à tous publics.
- **Le théâtre municipal G. Brassens**, propose une programmation culturelle annuelle de films, spectacles, conférences, concerts, pièces de théâtre adaptés à toutes les familles Villemombloises.
Pour les séances de cinéma, une séance spécifique est réservée aux enfants des accueils de loisirs.
- **L'Association Artistique et Culturelle de Villemomble** (AACV) offre des possibilités d'activités différentes aux adultes et au jeune public telles que *Théâtre, arts plastiques, dessin, anglais, danse orientale, country...*, planifiées pour ce dernier principalement le mercredi et le samedi.
- **L'association Villemomble Sports (VS)** réunissant 16 sections sportives et **les associations indépendantes** fonctionnent en soirée, le mercredi et le samedi, selon le cas.

En outre, VS met en place à l'occasion de chaque période de vacances scolaires, le dispositif VVV (Villes Vie Vacances) sur les sites sportifs municipaux, à proximité des quartiers sociaux.

Ce dispositif élargit et diversifie l'offre d'accueil mise en place par la Ville, dans son contenu et sa forme, et permet de répondre plus largement aux besoins en période de vacances, en fonction des contraintes familiales et du choix des enfants.

- **10 installations sportives** (gymnases, salles de sports, stades, Parc des sports). Outre la fréquentation des associations, ces équipements sont ouverts aux écoles primaires, collèges et lycées et sont susceptibles d'accueillir les accueils de loisirs pour des cycles de sensibilisation, selon une programmation.
- **La piscine municipale** qui organise, en partenariat avec l'éducation nationale, des cycles d'apprentissage. En outre, des séances ludiques sont régulièrement organisées pour les enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires, en période extra-scolaire.
- **Le centre social Alain Mimoun**, géré par le Centre Communal d'Action Sociale, est un espace à la disposition des habitants du quartier des Marnaudes.

En complément de nombreuses actions locales, ce centre propose des activités dédiées aux enfants, telles que : ateliers lecture, accompagnement à la scolarité, accueil de loisirs en soirée et les vacances scolaires, atelier théâtre.

Les événements annuels :

La Saint Fiacre : la fête de la ville a lieu début Septembre, elle s'ouvre le samedi soir par un concert, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice, le dimanche les associations tiennent chacune un stand permettant aux familles de s'inscrire aux activités qu'elles proposent, des animations gratuites conçues pour les enfants, des food-truck permettent aux Villemomblois de se restaurer, un concours d'art floral....

Le marché de Noël : traditionnel, avec stands, animations gratuites pour les enfants, patinoire.

La course aux œufs : Les enfants participent à des jeux gratuits et repartent avec un beau chocolat.

La Kermesse de la ville : Événement familial où tout est conçu pour les enfants ; les stands de jeux tenus par les animateurs de la Ville, les lots à gagner, la nourriture, les structures gonflables et les tours de poney.

Les Terrasses éphémères : En été concerts, petite restauration, jeux de société, lecture... Les familles peuvent s'y retrouver.

Villemomble Plage : sur deux semaines l'été les familles se retrouvent, les enfants profitent des structures gonflables, des jeux d'eau et leur famille des transats...

Evénements ponctuels : des manifestations à destination des enfants et de leur famille peuvent être mises en place tout au long de l'année telles que : le marché des enfants, lecture de contes dans les quartiers....

C) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis	7h30/ 8h30	8h30/ 11h30	11h30/ 13h30	13h30/ 16h30	16h30/ 18h00	18h 00/ 19h 00	16h30/ 19h00
Maternelles	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridie nne (avec APC)	Temps scolaire			Accueil périscolaire
Elémentaires	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridie nne (avec APC)	Temps scolaire	Etudes dirigées	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Etudes seules ou
Etudes + ALSH

Mercredis		7h30/19h00
Maternelles		Accueil périscolaire en journée ou en ½ journée
Elémentaires		

III PÉRIMETRE ET PUBLIC CONCERNÉ:

A) **Périmètre :**

13 établissements scolaires publics répartis sur l'ensemble du territoire de la commune :

7 écoles maternelles :

- Mauriac, impasse Charles Perrault

- Prévert, 21 rue des trois frères
- St-Exupéry, 56 avenue des Roses
- Pasteur, 21 ter avenue du Général Leclerc
- Galliéni, 96 avenue du Général Galliéni
- Montgolfier, 64 rue Montgolfier
- Foch, 30 rue Saint-Louis

5 écoles élémentaires :

- St-Exupéry, 49 avenue des roses
- Leclerc, 21 quater avenue du Général Leclerc
- F. Coppée/Lamartine, 75 avenue des limites
- Foch 1 : 73 rue Bernard Gante
- Foch 2 : 32 rue Saint-Louis

1 école primaire :

- Anne Frank, 21-25 rue de la carrière

La ville compte également un groupe scolaire privé sous contrat : Les Servites de Marie.

12 accueils périscolaires et extrascolaires, implantés au sein ou dans l'enceinte de chaque école maternelle, élémentaire et primaire, à l'exception de l'accueil Foch primaire « 1, 2, 3 soleil » bénéficiant d'une structure indépendante située en face des écoles Foch élémentaires 1 et 2.

Ces structures assurent l'accueil des enfants avant et après l'école, le mercredi et durant les vacances scolaires.

Elles sont ouvertes, sous conditions, aux enfants scolarisés dans les écoles publiques les jours scolaires mais aussi aux enfants scolarisés dans les écoles privées pour l'extrascolaire.

Les enfants scolarisés dans les deux CLIS (classes pour l'inclusion scolaire) de la Ville, peuvent être accueillis au sein des accueils périscolaires et extrascolaires, sur inscription.

Dans ce contexte, les équipes pédagogiques se donnent les moyens d'apporter des adaptations personnalisées pour favoriser l'intégration de ces enfants, en fonction de leur pathologie.

Le lien avec le corps enseignant s'avère dans ce cas essentiel pour la réussite de cet objectif.

Les infrastructures culturelles et sportives :

- La médiathèque
- Les installations sportives, dont le Tennis Club
- La piscine municipale
- Le conservatoire
- Le théâtre municipal

Par conséquent, **le territoire concerné sera l'ensemble de la Ville et impliquera**, selon le potentiel de chaque entité, **tous les acteurs des domaines culturels et sportifs, municipaux et associatifs**.

B) **Public concerné :**

En septembre 2021, 1240 enfants sont scolarisés en maternelles et 1900 en élémentaire, soit 3140 enfants scolarisés au total.

Sur ces effectifs :

20 % fréquentent l'accueil du matin

86 % la cantine

42 % l'accueil du soir en maternel

62 % l'étude dirigée où l'accueil du soir

30 % l'accueil du mercredi

IV MOYENS HUMAINS /PARTENAIRES :

Afin de garantir au maximum la sécurité physique et morale des enfants, la ville a souhaité mobiliser en priorité le personnel qualifié intervenant déjà dans le contexte scolaire et extra-scolaire.

En outre, la connaissance des enfants et l'interaction déjà existante entre les différentes équipes, augmenteront le niveau de qualité des activités proposées et créeront des repères importants, en particulier sur le secteur maternel.

Le personnel ressource :

- Les **directeurs et les directeurs adjoints** des accueils de loisirs
- Les **animateurs des accueils de loisirs**
- Les **ATSEM**, en maternelle, pour l'accueil périscolaire du matin et la pause méridienne
- Les **éducateurs sportifs** intervenant dans les écoles élémentaires sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire dans les accueils de loisirs.
- les **maitres-nageurs** de la piscine municipale
- Les **agents du patrimoine** de la médiathèque

Par souci de cohérence et pour atteindre les objectifs qualitatifs que se fixe la Ville, les **accueils de loisirs périscolaires** seront, pour chacun d'entre eux, placés sous la responsabilité du **même directeur** ou d'un **binôme de direction**.

L'affectation des animateurs respectera cette même logique lors de la constitution des équipes, en fonction des effectifs d'inscrits.

Les **intervenants spécifiques** des domaines **sportifs** et **culturels** se rajouteront à ces équipes pour mener des ateliers thématiques ; un **partenariat** entre tous les intervenants devra par conséquent être développé afin que chacun soit acteur lors des animations proposées aux enfants.

Cette volonté d'unité de fonctionnement donnera lieu à des échanges, sous la forme de temps de concertation ; ce sera l'occasion de fixer clairement le rôle de chacun en fonction de ses compétences et de sa connaissance du public.

1 infirmière diplômée, attachée aux établissements scolaires, recrutée depuis de nombreuses années par la Ville qui reste fidèle à son engagement envers l'Éducation.

Au-delà de ses missions liées à la santé des enfants, elle met en place avec le pôle des affaires scolaires - périscolaires, un programme complet d'actions de préventions, approprié à chaque tranche d'âge sur le temps scolaire aux choix de l'équipe enseignante.

Actions proposées :

MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE
Respect du corps La prévention bucco-dentaire Relaxation	L'hygiène corporelle L'éducation sexuelle Animation petit déjeuner
Prévention de la violence / gestion des conflits Prévention des agressions sexuelles	Prévention de la violence /gestion des conflits Jeux dangereux Les dangers d'internet Le harcèlement à l'école Prévention des agressions sexuelles
	Accidents domestiques Apprendre à porter secours

La présence de ce professionnel de la santé permet en outre, d'assurer un lien entre tous les acteurs éducatifs intervenant auprès des enfants (enseignants, parents, animateurs, médecin scolaire, éducateurs...)

Ainsi, la gestion des problèmes relatifs à la santé, aux PAI, au handicap, sont relayés à l'ensemble des équipes par son intermédiaire, ce qui renforce l'action municipale en faveur de l'intégration des enfants porteurs de handicap.

Les partenaires :

- Les **directeurs des écoles maternelles et élémentaires**
- Les **conseillers pédagogiques** de l'Education Nationale
- Les **psychologues scolaires**
- Les **intervenants des associations** sportives et culturelles
- Les **familles** des enfants

V MODALITÉS DE MISE EN PLACE :

Ce PEDT a pour vocation de formaliser la démarche mise en place par la collectivité, pour instaurer **un parcours éducatif cohérent** au profit des enfants.

Les structures d'accueil municipales devront s'adapter au rythme scolaire dans leur organisation et leurs activités ; **l'éducation au sens large devant être analysée comme un tout.**

Il doit être pensé comme un **outil** permettant de clarifier l'organisation, le schéma de fonctionnement, les moyens humains et matériels mobilisés, le type d'activités proposées, l'articulation entre l'école et les accueils périscolaires, les partenariats mis en place, mais aussi comme un « **document pivot** » sur lequel s'appuyer pour suivre la mise en œuvre et mener des temps d'évaluation.

Cette démarche donnera lieu à d'éventuelles modifications et/ou améliorations pour faire évoluer, le cas échéant, les données de départ.

Le PEDT de Villemombte s'inscrit dans le respect de la réglementation des accueils périscolaires et extrascolaires relevant du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport.

A) **Les Objectifs :**

- **Instaurer une cohérence** pluridisciplinaire autour de l'enfant afin de le considérer dans sa globalité.
- **Rechercher un équilibre** dans l'organisation et la programmation des activités afin de tenir compte du rythme journalier et hebdomadaire de l'enfant.
- **Permettre le lien** entre les apprentissages scolaires et les actions éducatives périscolaires.

B) **Les actions menées par la commune sur le temps scolaire :**

a. **Les activités sportives :**

3 éducateurs sportifs sont mis à disposition des écoles sur le temps scolaire. Avec la conseillère pédagogique sport de l'Education Nationale les écoles planifient leurs interventions suivant les choix pédagogiques des enseignants.

De même elle établit, en partenariat avec la piscine et les écoles de Villemomble, le planning annuel des séances piscine accessibles à tous les niveaux. Le déplacement étant pris en charge par le bus municipal.

b. **La médiathèque :**

En début d'année scolaire, les enseignants volontaires préparent par classe avec un agent dédié à la médiathèque les thématiques envisagées sur l'année. Les séances se déroulent le plus souvent en deux temps : lecture d'une histoire par l'agent de la médiathèque puis consultation et travail avec l'enseignant autour des livres sélectionnés et mis à disposition des élèves.

c. **Les séjours scolaires avec nuitées :**

La ville de Villemomble propose un planning, chaque année, aux classes des écoles élémentaires afin d'organiser des classes de neige ou de découverte sur le site lui appartenant : la Maison Familial de Corrençon-en-Vercors.

Le planning est finalisé par la Ville, le programme est établi par les enseignants et l'organisation est prise en charge par le pôle des affaires scolaires avec le responsable sur place de la Maison Familiale.

d. **Les activités autres :**

- La ville offre chaque année, une **sortie scolaire de fin d'année aux élèves de CM2**. Le choix de la destination relève des enseignants. Elles peuvent être ludiques dans une certaine limite, sportives ou éducatives.
- Dans le cadre du projet de Ville « Citoyen dans ma vie, dans ma ville », les classes de CM1 et CM2 sont sollicitées afin de participer aux **cérémonies officielles de ravivage de la flamme** avec un élu de la Ville.
Outre le caractère officiel et solennel de cette cérémonie ; les élèves ont l'occasion pour les élèves de découvrir un haut lieu de la mémoire Nationale.
Par ailleurs, les classes sont associées aux commémorations importantes organisées sur la ville, dans le cadre du devoir de mémoire.
- A la période de Noël, la Ville offre aux enfants d'âge maternel un jeu/jouet. Il est choisi par l'équipe enseignante et est le plus souvent distribué autour d'un spectacle ou d'une animation autour de Noël.

- Des **jardinières** sont mises à disposition des équipes enseignantes et d'animation afin de sensibiliser les enfants au jardinage et aux soins apportés aux plantations.

C) **Les temps périscolaires et extrascolaires :**

a – Fonctionnement général

Chaque accueil de loisirs est doté d'un **projet pédagogique annuel** mettant en exergue les objectifs et les moyens opérationnels mis en place.

Globalement, sur l'ensemble des sites, les actions instaurées doivent permettre d'atteindre au minimum les **objectifs pédagogiques suivants** :

- **Assurer la sécurité** physique et morale des enfants durant tous les temps périscolaires et extrascolaires,
- **Tenir compte du rythme** de l'enfant, en considérant la journée scolaire dans son ensemble,
- **Intégrer les évaluations réalisées par les enfants** afin de déterminer des choix quant aux animations qui leur sont proposées,
- **Préserver des temps d'activités dits « calmes »**, en évitant la « suractivité », notamment lors des temps périscolaires,
- **Favoriser les projets d'ouverture**, d'enrichissement, de socialisation par la coopération, de sensibilisation à la citoyenneté,
- **Permettre aux enfants de s'épanouir** à travers des ateliers de découverte variés, de qualité et originaux,
- **Diversifier les activités** proposées par le biais de grandes thématiques : sportives, culturelles, artistiques, arts plastiques, expression...
- **Donner la possibilité** aux enfants d'avoir accès à plusieurs thématiques d'activités sur l'année.

La ville compte **12 accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires**, dotés de locaux propres ou dédiés au sein des écoles ; il s'agit des mêmes locaux sur chaque site pour **tous les temps périscolaires**

Cette donnée de fonctionnement procure des conditions matérielles d'organisation très favorables. En effet, de nombreux enfants sont amenés à fréquenter ces temps d'accueil ; la définition d'une unité de fonctionnement et la cohérence des activités menées sont ainsi pertinentes sur le temps de l'enfant.

Chaque structure comporte, selon l'importance des effectifs, des **salles d'activités**, un **espace** réservé au travail de **direction** et des blocs **sanitaires** pour les locaux indépendants.

Les salles d'activités sont structurées en « **espaces de vie** » pour permettre aux enfants d'évoluer en fonction de leurs besoins et d'explorer différents espaces thématiques :

Certaines salles peuvent être « thématiques » : ludothèque, arts plastiques, salle réservée aux activités d'expression...

Ces lieux sont conçus pour que les **enfants** puissent être **acteurs** dans un champ d'autonomie mesurée, sachant que **l'enfant évolue aussi par rapport à sa relation avec l'espace**.

L'orientation dans l'espace représente en effet un apprentissage complémentaire et doit être considérée comme une activité qui favorise la construction de l'enfant.

Toutes les parties communes des écoles maternelles et élémentaires seront utilisées durant les temps d'activités périscolaires et extrascolaires (réfectoires, préaux, cours, dortoirs en maternelle, BCD selon les possibilités...). Cette mutualisation des locaux implique qu'un **lien étroit entre les équipes d'animation et le corps enseignant** soit instauré pour coordonner les pratiques.

En effet, il est primordial de privilégier la mise en place de **repères cohérents pour les enfants**, en matière de règles de vie, harmonisés sur tous les temps de leur vie scolaire et extrascolaire.

Dès la rentrée, une **communication active** devra être suscitée entre les différentes directions écoles/accueils périscolaires, pour déboucher sur des **modalités communes** d'utilisation et de fonctionnement (personnel et enfants).

Les **préaux** et/ou **cours** d'écoles (selon les conditions météorologiques) permettront la mise en place d'ateliers nécessitant un espace conséquent ou un aménagement spécifique (initiations sportives, jeux et parcours d'éveil, chorale...).

Les salles bénéficiant d'aménagements spécifiques :

- BCD
- Salles polyvalentes
- Salles vidéo
- Salles de classes...

Pourraient être sollicitées, en fonction des projets à mener, notamment les salles de classes équipées de TNI- ENI (tableaux/ écrans numériques interactifs).

En effet, la ville a doté toutes les classes de ces nouveaux outils pédagogiques dans les écoles élémentaires, pour favoriser l'interactivité entre les enseignants et les élèves, en suscitant la curiosité et l'intérêt des enfants.

Dans le cadre des activités périscolaires, leur utilisation pourrait s'avérer ludique et stimulante pour déployer des projets spécifiques et aborder certaines thématiques (apprentissage des jeux de stratégie, approche théorique sur la sécurité routière et piéton, développement durable...).

L'utilisation de ce type de locaux dédiés, impliquera **une concertation renforcée et individualisée avec le Directeur de l'école**, pour une synchronisation d'actions qui visera à respecter le fonctionnement et les aménagements scolaires.

En outre, en cas de nécessité, une **charte** fixant les modalités d'utilisation des locaux scolaires et du matériel pourrait être établie entre les partenaires Ville et Education Nationale.

Dans cette hypothèse, la signature de cette charte permettrait de reconnaître dans un esprit de partenariat, le rôle de chaque intervenant concerné et d'acter les engagements réciproques pour garantir le bon fonctionnement mis en place.

Notons que les bâtiments scolaires et périscolaires/extrascolaires font l'objet chaque année de plans d'entretien et d'améliorations. Ils représentent ainsi, des lieux adaptés et sécuritaires pour l'accueil des enfants et l'organisation d'activités.

b - L'accueil du matin et du soir :

Afin d'assurer la **sécurité** des enfants, une **organisation rigoureuse** et **concertée** doit être mise en place ; l'articulation des temps de liaison de la sortie de l'école à l'accueil périscolaire doit être clairement identifiée pour être cohérente, favorable et complémentaire.

La spécificité de la tranche d'âge des enfants de maternelle fait l'objet d'adaptations réfléchies pour ce qui concerne la transition en fin de journée scolaire (prise en charge dans les classes, relais d'information sur la journée de l'enfant, etc...).

Ces temps de transition, pour être gérés efficacement et en toute sécurité, devront faire l'objet d'un travail basé sur la **communication avec le corps enseignant**.

Il s'agira de définir une **organisation adaptée** pour notamment répartir les enfants devant quitter l'école ou intégrer l'accueil périscolaire ou encore les études dirigées pour les élémentaires.

En effet, ce temps informel est propice aux confusions tant pour les enfants que pour les adultes et aux prises de risques en matière de sécurité.

Plus globalement, la prise en compte du rythme scolaire, plus soutenu sur 4 jours, doit nous conduire à **différencier le rythme** des actions proposées sur les différents **temps périscolaires**.

Pour ce faire, il s'agit de privilégier des temps d'activités éducatifs plus « calmes » en fin de journée après la classe, pour **ne pas surcharger « l'emploi du temps » des enfants ou risquer la « suractivité »**.

Le Matin de 7h 30 à 8h 20 : ce temps d'accueil doit prendre en considération qu'il s'agit d'une **transition** entre la famille, la structure d'accueil et l'école. A ce titre, une relation personnalisée et un accueil de qualité doit être recherché afin de **sécuriser l'enfant dès son arrivée et les parents**, notamment en maternelle.

Ce temps doit permettre aux enfants de démarrer leur journée en toute tranquillité, à leur propre rythme. Les espaces aménagés, vu dans la description des locaux, doivent être accessibles librement, afin de répondre aux besoins spécifiques de ce moment de la journée.

En parallèle, de petites animations et jeux calmes pourront être proposés : lecture, jeux de société adaptés ; les activités requérant concentration et énergie devront être écartées.

En maternelle, pour favoriser ce temps de transition, les **ATSEM** de l'école font, à tour de rôle, partie intégrante de l'équipe d'encadrement. Elles font le lien avec la directrice et les enseignants de l'école, en cas de besoin (transmission d'informations sur l'enfant, messages de parents...) ; les ATSEM représentent un **repère majeur pour les familles et pour la tranche d'âge des 3/6 ans tout au long de la journée scolaire**, puisqu'elles contribuent activement à la vie de classe et encadrent les enfants lors de la pause méridienne. Une charte encadrant leur travail au sein des écoles, validée conjointement par la Ville et l'Education Nationale, est mise en place en septembre 2022.

Le Soir de 16h 30 à 19h 00 : en fin de journée scolaire, les enfants intègrent l'accueil périscolaire « remplis » d'énergie.

Il est nécessaire de prendre en compte qu'après la journée de classe, **la concentration est réduite** et **le temps** consacré aux activités est relativement **court** car les départs sont échelonnés entre 17h 15 et 19h00.

Par ailleurs, le « **niveau de fatigue** » général et individuel devra être pris en considération. **La réflexion pédagogique doit s'organiser autour de ces paramètres majeurs.**

Pour permettre un **temps de « récupération » et de transition**, un goûter à table est organisé. C'est un moment privilégié où l'enfant pourra se retrouver entre camarades pour échanger, y compris avec leurs animateurs. Il sera suivi d'un temps extérieur ou intérieur suivant la fatigue des enfants, avec des jeux menés ou libres.

Sur la base de ces données de départ, sont mis en place **des pôles d'activité** permettant à l'enfant de choisir et répondant à **son besoin de tranquillité et d'appropriation de l'espace**. Ces pôles où l'enfant joue, considérés comme des temps d'activité à part entière, jeux de société, jeux menés intérieurs, jeux menés extérieurs, arts graphiques, lecture /histoire contée, sont **conçus, organisés et mis en place par les équipes d'animation** afin d'offrir aux enfants le choix de fonctionner en autonomie où guider par les ou l'animateur référent(s) du pôle.

Les soirées scolaires s'articuleront principalement en **fonctionnement « décloisonné »** pour favoriser les échanges et l'esprit de coopération, tout en respectant les capacités de chaque enfant.

Ces moments revêtent également une **dimension sociale** durant lesquels l'enfant doit apprendre à « **vivre ensemble** » et respecter des **principes de socialisation**.

En soirée, les enfants doivent pouvoir quitter le pôle dès l'arrivée de leurs parents, **sans « frustration »**.

Il appartient aux équipes d'animation de penser le fonctionnement en ce sens.

En élémentaire, à partir de 18 heures, les enfants fréquentant l'étude dirigée, intègrent l'accueil de loisirs et peuvent rejoindre les différents pôles.

Les études, de 16h 30 à 18h, sont mises en place par la Ville et encadrées par les enseignants. Les enfants sont regroupés pour former des classes de 25 élèves maximum par niveaux scolaires.

Il est à noter que certains enfants intègrent les activités périscolaires le matin avant l'école et ne rentrent chez eux qu'après 19h00.

Plus globalement, il est primordial d'avoir une **attention toute particulière envers les petites sections maternelles et les CP durant le premier trimestre**. Les équipes devront mettre en place un accueil adapté afin que ces enfants se repèrent, s'approprient le fonctionnement et s'adaptent à un nouveau rythme.

Pour ce faire, des animateurs référents seront attachés à ces groupes d'âge.

c - La pause-méridienne de 11h 30 à 13h 20 :

Il s'agit d'un **moment important de coupure** dans la journée scolaire de l'enfant.

Sur Villemombte, le choix de proposer la cantine pour tous, engendre un afflux important d'enfants, de l'ordre de **86 % des effectifs scolaires**.

Ce temps s'articule autour de 3 phases : la prise du repas, le jeu libre dans la cour et les ateliers.

Les ateliers proposés en élémentaires sont simples, rapides mais ont l'avantage de canaliser les enfants.

Cependant il s'agit d'un **temps difficile**, bruyant, où les enfants « lâchant la pression » après leur matinée scolaire, peuvent devenir violent en élémentaire comme en maternel.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de travailler autour de ce temps particulier, notamment en maternel afin qu'il soit bien vécu par tous.

d - Les vacances scolaires :

Un **regroupement des accueils de loisirs** est opéré durant les vacances, selon le nombre d'enfants inscrits et la planification des travaux d'entretien ou d'amélioration des bâtiments scolaires.

Les directeurs et les animateurs encadrants ces structures sont en partie les mêmes que ceux présents sur les temps périscolaires, les équipes sont complétées par des animateurs extérieurs.

Pour la période des congés scolaires d'hiver, de printemps et d'été, les Villemomblois bénéficient également du **centre de vacances municipal** situé à Corrençon-En-Vercors en Isère.

Pour la période estivale, un large panel de **séjours jeunesse** à thème sportif, ludique ou culturel est proposé, en France ou à l'étranger, aux enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans :

- Séjour multisports en Corse
- Séjour thématiques enfants et adolescents
- Séjour ludique de sensibilisation à la langue anglaise en France pour les niveaux de CM1/CM2/6^{ème}
- Séjours linguistiques en Irlande et à Malte
- Séjour de découverte « Pays scandinaves »

En opérant des choix « orientés » et diversifiés, la Ville tend à **favoriser l'épanouissement de l'enfant**, en dehors du temps scolaire, en complément des temps d'enseignements.

Que ce soit sur Villemombte ou en séjours de vacances, les activités tiennent compte des **besoins de chaque tranche d'âge concernée** et visent le développement des aptitudes personnelles des jeunes, tant sur le plan physique qu'intellectuel, dans un contexte de vie en collectivité où ils sont considérés comme des acteurs à part entière.

En outre, pour les accueils extrascolaires implantés sur la Ville, chaque période d'intervention fait l'objet d'un projet pédagogique déclinant des objectifs généraux et opérationnels spécifiques à chaque séjour, dans le respect du projet éducatif de la Ville.

Pour finir, toutes ces prestations font l'objet d'une **tarification progressive via l'application d'un quotient familial**, ce afin d'ouvrir le plus largement possible ces structures à caractère éducatif aux enfants (accueils péri-extrascolaires, centres de vacances, séjours jeunesse).

D) L'accueil du mercredi labellisé plan mercredi

La labellisation Plan Mercredi a vocation à faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

La continuité éducative est au cœur du Plan Mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les écoles et les structures de loisirs, et sur l'organisation d'activités périscolaires de grande qualité autour de 4 AXES :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

De ce fait les objectifs opérationnels majeurs qui se dégagent sont :

Développer des actions cohérentes, fondamentales pour l'enfant- élève, entre les temps scolaires et périscolaires.

Sur la plupart des temps périscolaires et extrascolaires, les équipes d'animation mènent déjà des activités éducatives mais sans lien avec l'école.

En effet, la collaboration efficace, le partenariat constructif ne sont que très rarement représentés, voir quasi inexistantes. Pourtant l'enfant reste au centre et c'est tout l'objet d'un PEDT, cœur d'action d'une cité éducative.

L'animation socio-culturelle étant issue de l'Education populaire, le lien devrait être possible, voir évident.

Mais ce secteur a été très souvent partagé entre, d'une part un besoin croissant sur les villes de « garderie pour les enfants » réclamant beaucoup de main d'œuvre parfois sous-qualifiée, détenteur au mieux d'un BAFA (brevet non-professionnel), et d'autre part des exigences de la part des élus et des familles sur la qualité des activités proposées aux enfants.

En conséquence, les animateurs, venant souvent d'horizons divers, assez jeunes, se sont souvent formés seuls, selon leur volonté, en rapport avec leurs centres d'intérêt, le travail en équipe, leurs compétences, et leurs recherches personnelles.

La reconnaissance professionnelle existe, mais n'est pas toujours avérée partout et de manière indiscutable, comme peut l'être celle des enseignants qui font partie d'un corps de métier immuable, reconnu par tous.

Pour l'enfant il est primordial aujourd'hui, de ne pas s'arrêter à ces différences.

Les animateurs sont des Educateurs avant tout, dans le sens qu'il s'occupe d'Education. Aussi, ils peuvent contribuer à l'épanouissement de l'enfant afin de l'aider à comprendre que tout est savoir (savoir-faire, savoir-être) aussi bien sur le temps de l'école que sur le temps du loisir.

Concernant l'école primaire (maternelle et élémentaire), la priorité reste la maîtrise des savoirs fondamentaux : Lire, Ecrire, Compter et respecter autrui, ainsi que Chanter, Regarder, S'exprimer et développer son esprit critique.

Dans ce contexte, les activités proposées par les animateurs peuvent être considérées comme éducatives et complémentaires aux enseignements scolaires, encore faut-il pouvoir les associer à des savoirs enseignés à l'école, suivant l'âge des enfants : **faire le lien** avec les apprentissages développés sur le temps scolaire :

En maternel :

AUTOUR DU LANGAGE « l'intérêt que l'adulte manifeste aux mots accroît l'intérêt des enfants »

- Nommer et désigner les choses dans différents contextes
- Histoire contée
- Enrichissement du vocabulaire mais pas trop d'éléments nouveaux, plutôt être dans la répétition.
- Echange/conversation :

- A travers les jeux (construction, de société, espaces de vie)
- A travers les activités, exemple : autour d'un livre avec une histoire (lecture, description personnage, objet, situation, dessin, activité manuelle, jeux de mots...
- A travers la vie quotidienne : repas sieste (déshabillage, habillage) toilettes = besoins familiaux = relation de confiance
- Ecouter et partager sans reprendre systématiquement.

AUTOUR DE LA MOTRICITE L'action est un élément essentiel du développement de l'enfant

- Fine : graphisme, dessin, manipulation
- Bouger : parcours, jeux extérieur et intérieur. (Sauter, courir, ramper, lancer.)

DECOUVERTE DU MONDE

IMAGINER, SENTIR, CREER

En CP/CE1 :

- Prendre la parole
- Ecouter les autres
- Raconter et inventer des histoires
- Lire à haute voix et silencieusement
- Ecrire en soignant la présentation
- Connaître les nombres, les comparer
- Additionner, soustraire, multiplier
- Reconnaître des figures géométriques (carré, rectangle, cercle)
- Découvertes des époques plus ou moins proche, du globe, des cartes, des éléments de l'univers
- Connaissance sur la vie des animaux et des végétaux.
- Respect de soi et des autres, règle de vie en commun
- Chanson simple, dessin, peinture, modelage, collage, sculpture
- Développer sa motricité (mieux courir, sauter, lancer...)
- Respecter les règles du jeu

CE2/CM :

- Lecture
- Rédiger sans faute
- Maîtriser les opérations
- Reconnaître les figures géométriques, les reproduire
- Résoudre des problèmes
- Connaître les grandes périodes de l'histoire
- Localiser sur une carte
- Prendre conscience de la responsabilité de chacun

- Développer son imagination créatrice (produire, inventer, observer, écouter)
- Acquérir une formation culturelle
- Développer sa pratique (théâtre, danse, images...)
- Maîtriser son corps, ses gestes, sa motricité

Outre ces notions, il est fortement préconisé 30 MN d'activité physique quotidienne, sauter, danser, courir, marcher... Sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire.

Mettre en place, en élémentaire comme en maternel, **des activités suivies sur au moins 4 séances le matin où l'après-midi et 1 séance en sortie**, portant sur des thématiques : culturelle, environnementale, Le vivre ensemble et citoyenne (sur des notions fondamentales telles que : respecter des règles de vie en groupe, l'égalité Fille/Garçon et la violence entre enfants).

Former les animateurs en permettant les échanges de savoirs faire en interne au sein des équipes où par la mise en place de formation en intra.

Instaurer des moments conviviaux avec les familles : Réunions d'information, porte ouvertes, journées thématiques....

Accueillir en inclusion les enfants en situation de handicap en recrutant un animateur supplémentaire qui permettra de faire le lien entre l'enfant et le groupe.

Les vacances apprenantes : la Ville peut s'inscrire dans le dispositif mis en place par l'Education Nationale suivant les organisations partenariales proposées.

VI MODALITÉS D'ACCES AUX FAMILLES :

A) Inscriptions :

Compte tenu de la capacité des locaux, ces temps d'accueil sont prioritairement ouverts à tous les enfants dont les parents sont en activité.

Considérant l'organisation structurée et les objectifs déclinés dans le PEDT, l'inscription préalable est obligatoire ; elle peut s'effectuer pour l'année scolaire ou en cours d'année.

Le mercredi, l'inscription peut également se faire en demi-journée, le matin ou l'après-midi.

En effet, il est nécessaire de maîtriser les effectifs attendus pour assurer la mise en place des modalités d'accueil, d'organisation et des activités pédagogiques programmées.

Compte tenu du coût induit pour la collectivité, l'inscription fera l'objet d'une facturation forfaitaire appliquée aux familles ; **le tarif sera intégré à la grille du quotient familial établi pour toutes les activités périscolaires proposées par la Ville.**

Par conséquent, **la facturation prend en considération le niveau de ressources des familles.**

Modalités de facturation forfaitaire :

- Mensuelle,
- Prise en compte des certificats médicaux, avec 3 jours de carence,
- Annulation prise en considération à compter du mois suivant,
- Absence non justifiée le mercredi facturé selon un dédit.

B) Modalités d'information des familles :

Une communication spécifique relative aux inscriptions et au fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires est mise en place à l'occasion de l'ouverture de la période d'inscription par e-mailing, affichage, réseaux sociaux, site de la ville. Elle porte notamment sur :

- Rappel de l'organisation de la semaine scolaire
- Organisation des temps d'accueil
- Règlement intérieur
- Formulaire d'inscription
- Grille tarifaire

Pour les nouveaux inscrits, ces documents sont remis lors de l'inscription scolaire.

En outre, **le site internet de la Ville** relaie toutes les informations relatives aux prestations en mettant en ligne tous les documents téléchargeables.

Pour faciliter les démarches et l'accès des familles les inscriptions sur les périodes de vacances scolaires peuvent se faire via le **portail famille**.

Par ailleurs, par le biais d'affichages, d'émiling et du site internet de la Ville, une communication permanente sera instaurée pour informer les familles et les enfants, des :

- Activités mises en place
- Projets pédagogiques
- Modalités spécifiques de fonctionnement

VII LES MODALITES DE PRÉPARATION ET D'ÉVALUATION :

Pour permettre la conception des différents projets et des séances d'activités, les équipes d'animation disposent de 3,5 heures **hebdomadaires** de **préparation** sur leur structure, placées sous la responsabilité du Directeur.

A cette occasion, un **bilan** est systématiquement dressé sur le déroulement de la semaine passée afin d'apporter les réajustements nécessaires et d'évoquer les éventuels problèmes.

En complément, les directeurs bénéficient de **réunions mensuelles**, en **collectif directeurs**.

Ces réunions, selon les besoins, permettent également de conduire des temps de travail thématiques ou de formation interne.

Durant cet espace-temps, des **concertations** avec les différents **partenaires du PEDT** peuvent être planifiées.

En outre, le Pôle Enfance mesure l'activité de ces temps d'accueil par le biais de **statistiques** sur :

- La moyenne de fréquentation par site et globalement,
- Les activités proposées aux enfants sur chaque structure
- Les liens effectués avec les programmes scolaires
- Les thématiques abordées
- La régularité de fréquentation par site et globalement
- Les taux d'encadrement

Un **bilan trimestriel** sera effectué avec les directions, les coordinateurs et la responsable enfance.

Les bilans d'équipes serviront de support pour mener ces temps d'évaluation.

Les **intervenants sportifs et culturels** seront également **consultés** pour mesurer la participation des enfants et les éventuels problèmes rencontrés.

Un **lien permanent** sera établi entre les Directions des accueils **périscolaires** et les **écoles**.

L'ensemble de ces bilans permettra de mettre en exergue les réussites, les difficultés, les problématiques afin de dégager des solutions et des axes d'amélioration à développer.

En fin de cycle, **les enfants seront sondés** pour mesurer le taux de satisfaction de l'atelier suivi et en fin d'année, un bilan plus général leur sera proposé ; **les éléments dégagés devront être au cœur des réflexions pour fixer la trame de l'organisation de l'année suivante**.